



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF

A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2021

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	5
A. <i>L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION</i>	<i>5</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	<i>6</i>
VI. LES STATISTIQUES.....	7

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2020
Dates de l'épreuve écrite d'admission	24 juin 2021
Dates des corrections	Du 20 au 22 septembre 2021
Date de la réunion d'admission	22 septembre 2021

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA, conservateur en chef du patrimoine, Musée du Louvre.

Membres de ce jury :

- Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.
- Madame Julie DUPONT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », Cité de la céramique – site de Sèvres.
- Monsieur Benoît LABORDE, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », Musée national et domaine du château de Pau.
- Monsieur Éric LAFOREST, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », Archives Nationales.
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », Musée du Louvre.
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », Musée d'Archéologie Nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye.
- Madame Agnès PRÉVOST, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », Archives Nationales.
- Madame Elvire SETRUK-MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », Bibliothèque Nationale de France.
- Madame Vanessa SOUADET, technicienne d'art de classe supérieure, métiers du textile, spécialité « artiste-licier », Mobilier National.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le sujet proposé aux candidats invitait à s'exprimer d'une façon originale sur le métier de Technicien d'Art : « Dans l'exercice des métiers d'art du Ministère de la culture, **la sensibilité** envers **les matériaux et les techniques** est souvent évoquée. Comment s'exprime-t-elle au travers de votre **expérience** et de votre **savoir-faire** ? » (Nous soulignons)

Parler librement de sa passion, évoquer à l'aide d'un vocabulaire technique la connaissance des matériaux avec lesquels le technicien d'art est amené à œuvrer pour les collections patrimoniales, s'autoriser à laisser libre cours à l'expression de sa sensibilité en évoquant non seulement la pratique, les œuvres sur lesquelles le technicien d'art exerce son métier, mais aussi, le cas échéant, les missions d'enseignement ou de transmission des savoir-faire, constituaient les éléments clés de la réflexion appelée par le sujet.

Le jury a observé que, si la grande majorité des candidats a été sensible à cet appel original à leur expérience personnelle, seule une minorité d'entre eux ont cependant traité le sujet avec la liberté qui était attendue de leur part. Trop souvent en effet les copies ont livré avec luxe de détails un cursus professionnel dont la pertinence n'était pas toujours atteinte, aux dépens de l'expression d'une sensibilité qui aurait dû nourrir les argumentations.

Ainsi, deux principaux écueils ont clairement apparus. D'une part, de nombreuses copies s'apparentèrent davantage à des « lettres de motivation » doublées d'un *curriculum vitae* techniquement documenté. D'autre part, l'excès descriptif des fonctionnalités des carrières administratives, de l'organigramme du Ministère de la Culture (parfois erronément intitulé Ministère de la Culture **et de la Communication**) et des relations hiérarchiques au sein de l'exercice des métiers d'art, ont conduit quelques candidats à rédiger des copies parfaitement hors-sujet.

Les candidats qui ont brillamment répondu au sujet ont su rendre compte de tous les aspects, techniques et matériels, de leur métier sans oblitérer la part essentielle qui définit leur pratique, reposant sur une passion authentique pour les œuvres, le patrimoine, les savoir-faire héritiers de techniques façonnées par les siècles ou – pour les métiers d'art de plus jeune création – issues d'une sensibilité originale.

Le jury désire attirer particulièrement l'attention des candidats sur l'usage correct qu'il convient de faire des formations aux concours. En effet, de trop nombreuses fois les copies ont donné l'impression de l'emploi d'un prêt-à-penser, sans prendre aucune distance par rapport aux éléments enseignés lors des cycles de formation. Si les formateurs ont, parmi leurs difficiles et complexes missions, à faire aussi connaître les institutions publiques et les structures administratives des établissements culturels où exercent les candidats, il demeure essentiel que les candidats fassent preuve d'un esprit critique et analytique par rapport au contenu des enseignements. Répondre à un sujet convoquant la sensibilité pour les matériaux et les techniques par un exposé rigoureux et austère sur l'organigramme du Ministère de la Culture ou sur la déontologie de l'exercice du métier de technicien d'Art au regard de sa hiérarchie soulève en effet de nombreuses questions quant à l'autonomie du candidat face à sa copie. Il eût été plus gratifiant que les candidats mirent davantage en relief leur prédisposition à œuvrer avec esprit, liberté et sensibilité dans leurs tâches quotidiennes.

Au regard de la construction des argumentations, le jury a constaté que plus de la moitié des candidats avait pu, dans l'espace des deux heures qui leur étaient accordées pour composer, traiter rigoureusement leurs développements, en employant une expression claire et une syntaxe correcte, effets positifs de formations régulièrement assimilées. Une trop grande licence prise envers l'orthographe est toutefois souvent encore à déplorer : la lecture d'une copie est rendue extrêmement difficile lorsque les accords grammaticaux, le vocabulaire et la conjugaison sont totalement fantaisistes de manière à, dans des cas extrêmes, rendre le propos incompréhensible.

Le sujet, s'il était lu avec l'attention qu'il méritait, livrait facilement une ébauche de plan tripartite. Dans un premier temps, l'évocation des spécialités et des spécificités des métiers d'Art au sein du

Ministère de la Culture pouvait introduire au développement détaillant, dans un second temps, l'activité concrète propre à une spécialité particulière (éventuellement celle exercée par le candidat) en plaçant l'accent sur les matériaux puis sur les techniques. Alors pouvait prendre place, dans un troisième temps, une analyse de la transmission des savoir-faire et de son rôle fondamental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, garantie de la pérennité des métiers d'art et du patrimoine culturel. Au fil de chacune des trois parties de ce développement, les candidats pouvaient donner libre cours à l'expression de leur approche sensible de l'exercice de leur métier.

Les candidats lauréats ont parfaitement maîtrisé cette invitation à s'exprimer sur des métiers d'exception et leur liberté de pensée s'est souvent manifestée dans leur introduction et leur conclusion donnant parfois lieu à des compositions particulièrement brillantes et emplies d'une sincérité que le jury tient ici à saluer.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel est composé d'une unique épreuve écrite sur la base de laquelle le candidat répond à un unique sujet. Bien que l'élaboration du sujet proposé tienne compte de la pluralité des spécialités des métiers d'art, il se pourrait que certaine spécialité se montrât plus ouverte à tel sujet ou à tel autre. Peut-être serait-il souhaitable, si cela était matériellement possible dans un proche avenir, de créer une épreuve orale complémentaire afin de donner aux candidats à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure la possibilité de s'exprimer devant le jury sur leur parcours professionnel, permettant ainsi de pondérer les qualités ou les défauts des copies écrites. Le barème pourrait être établi comme suit : la composition écrite représenterait trois quarts de la note, l'entretien oral représenterait un quart de la note.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : .10

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	37	35	23	6
Hommes	43	42	34	4
Total	80	77	57	10

Nombre de désistements : 1.

Seuil d'admission : 13,45 sur 20.

Amplitude des notes : de 6,15 à 16,45 sur 20.

Taux de réussite (nombre d'admis / nombre total de candidats convoqués x 100) : **13%**.

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA

Président du jury